

RAPPORT DU JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE SESSION 2025

Par arrêté du 24 septembre 2024, le Ministère de l'Éducation Nationale a autorisé l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de SAENES classe exceptionnelle pour 13 postes. Il se décline en deux épreuves :

- l'étude d'un dossier RAEP (coefficient 3) comprenant trois parties, notamment l'analyse du parcours professionnel du candidat, l'étude de ses formations et leur adéquation avec les différents postes occupés et la lecture d'un rapport d'activité ne pouvant excéder deux pages
- l'entretien avec le jury (coefficient 5) d'une durée de 25 minutes, avec cinq minutes de présentation par le candidat de sa carrière professionnelle, ainsi que de sa motivation pour l'accès au grade de SAENES classe exceptionnelle

A l'issue de ces deux épreuves, 13 candidats ont été admis en liste principale et 2 en liste complémentaire.

I- EVALUATION DU DOSSIER RAEP

Cette épreuve d'admissibilité a consisté pour les membres du jury à étudier et à évaluer 35 dossiers RAEP. A cet effet une fiche d'évaluation a été conçue par le jury : **huit points** pour la présentation du dossier (cf. la structuration du rapport d'activité, la pertinence des documents de travail présentés en annexe et l'analyse par le candidat d'une expérience marquante ; enfin l'orthographe et la syntaxe) et **12 points** (cf. l'étude de la diversité du parcours professionnel du candidat, la variété des missions et des compétences professionnelles, la volonté et la pertinence des formations professionnelles suivies, la capacité à se projeter et à valoriser son futur projet professionnel).

Suite à la lecture et à l'évaluation de ces dossiers, les membres du jury ont pu apprécier et valoriser les dossiers comportant :

- un rapport d'activité synthétique et structuré avec une introduction, un plan en deux ou trois parties selon les compétences professionnelles déployées par le candidat dans ses différents postes et une conclusion explicitant son projet professionnel
- un parcours professionnel démontrant la capacité du candidat à monter en compétences et avec des responsabilités accrues
- la valorisation d'expériences extra professionnelles, comme la détention d'un mandat d'élu local, de trésorier d'une association, le tutorat de collègues ou de formateur....
- une présentation pertinente, soignée et attrayante de documents de travail conçu pour la communauté éducative et/ou des collègues....
- la mise en valeur d'un projet professionnel argumenté
- enfin une syntaxe et une orthographe irréprochables

A contrario, il a été constaté que certains candidats avaient rencontré des difficultés à construire leur dossier RAEP, qui se sont traduites par :

- un rapport d'activité descriptif et chronologique, sans introduction , ni conclusion

- ou un rapport d'activité négligé avec de nombreuses fautes d'orthographe et sans projet professionnel
- l'absence d'annexes ou non pertinentes
- l'absence d' expériences professionnelles concrètes dans le rapport d'activité
- la production d'un dossier RAEP non réactualisé, qui a déjà été produit pour le concours de SAENES classe supérieure
- le mélange de terminologie dans différentes parties du dossier RAEP pour le poste de Gestionnaire en établissement scolaire avec sa nouvelle dénomination. Plusieurs candidats méconnaissent le texte réglementaire y afférent, à savoir la note ministérielle en date du 28 juillet 2023. En effet ils évoquent pour ce poste, différentes appellations dans leur parcours professionnel et leur rapport d'activité.

Enfin certains candidats considèrent cet examen professionnel comme une promotion au mérite que le Ministère devrait leur attribuer « d'office » ; ce qui n'a guère été apprécié par le jury.

In fine , il est fortement recommandé aux candidats de lire et de s'appuyer sur le « Guide d'aide au remplissage du dossier RAEP » du Ministère de l'Éducation Nationale, disponible sur son site internet.

Afin d'éviter toute rupture d'anonymat, les candidats doivent bien vérifier que leur attestation de formation ne comporte aucun nom, ni prénom. Il en est de même pour les documents fournis en annexe du rapport d'activité. Plusieurs candidats ont du être malheureusement écartés lors de la lecture de leur dossier RAEP pour ce motif.

II- ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les trois membres du jury ont reçu au Rectorat de l'Académie de Normandie, site de Rouen les 24, 25 et 26 mars 2025, 28 candidats provenant d'horizons professionnels variés : divers services du Rectorat ou DSDEN, IEN, EPLE, Université.

Lors de cette épreuve d'admissibilité d'une durée de 25 minutes, les candidats ont pu se présenter et motiver leur participation à cet examen professionnel durant cinq minutes.

Afin de les évaluer avec transparence et équité, le jury a **élaboré une grille de notation**. La présentation du parcours professionnel a été notée sur cinq points avec les critères d'évaluation suivants : la qualité et la structuration de la présentation, la gestion du temps, la mise en valeur des motivations pour son poste et son projet professionnel.

Quant à l'échange avec le jury, il a été noté sur quinze points avec les critères d'évaluation suivants : la mise en évidence des acquis de l'expérience professionnelle, la culture institutionnelle, la connaissance des politiques académiques et nationales ; les capacités d'analyse et de synthèse lors de mise en situation ; ainsi que l'autonomie professionnelle, la maîtrise de soi, l'ouverture d'esprit et l'aptitude au management.

Les qualités relevées dans les oraux ont permis au jury d'apprécier et d'octroyer des notes très honorables à certains candidats, notamment :

- une présentation claire, dynamique et structurée par compétence professionnelle
- la capacité à se projeter dans un futur poste et à le motiver
- une attitude ouverte et des échanges fluides avec les membres du jury

- la démonstration de son investissement professionnel dans son poste, avec des exemples concrets de prise d'initiative
- une bonne connaissance des dernières réformes ministérielles, ainsi que de l'organigramme du Rectorat et/ou DSDEN
- la capacité à analyser et à proposer des solutions réalistes lors des mises en situation

Toutefois plusieurs éléments moins positifs ont pu être relevés lors des prestations des candidats, notamment :

- des missions et fonctions « gonflées » lors de sa présentation
- une présentation chronologique ou centrée sur un seul poste sans réflexion, ni prise de recul
- l'absence de curiosité intellectuelle sur la politique académique et nationale
- l'absence de positionnement, de réponses claires et argumentées lors des études de cas
- une attitude agressive envers les membres du jury
- des échanges laborieux et un langage inapproprié, comme le terme « subalterne » pour évoquer ses collègues

Par conséquent nous recommandons à tous les candidats de :

- Connaître son environnement professionnel proche, notamment les principales données de son établissement scolaire, l'organigramme du Rectorat, le nom du Recteur
- Réviser l'actualité des réformes ministérielles, par exemple pour les candidats exerçant en EPLE l'autorité fonctionnelle et la loi 3DS du 21 février 2022, la réforme du Gestionnaire en Secrétaire Général d'EPLE et ses nouvelles missions
- Connaître les éléments de la paye des personnels administratifs et enseignants, la politique relative au RGPD
- Se projeter et construire un argumentaire autour de sa motivation sur son futur poste professionnel

In fine nous conseillons fortement aux futurs candidats de s'inscrire à la préparation à cet examen professionnel proposée par l'E AFC.

Nous terminerons ce rapport par quelques propositions de lecture :

- Jean Louis AUDUC, Le système éducatif français, Hachette éducation, 2021
- Association des Journées de l' Intendance, n° 193, décembre 2024/ janvier 2025, Le secrétaire général d'EPLE
- Jean Quillien PHILIPPE, Réussir le RAEP, Ellipses, 2021
- RAEP dossier et entretien, Concours et examens, Vuibert, 2023

La présidente du jury

Nadine CARON